

La doctrine : I - Doctrine politique

Propos 97 : Faveurs

Alain (Émile Chartier)

Tout ce qu'on raconte sur le marchandage des faveurs entre électeur et député est bien forcé et poussé au noir. Deux ou trois faits bien prouvés ne mènent pas loin ; et quelques abus, inévitables, ne prouvent pas qu'une institution soit pourrie. Il est vrai qu'il y a eu et qu'il y a sans doute encore des espèces de courtiers électoraux. Il ne serait pas juste de les mépriser tous. Ceux qui ont véritablement de la puissance, ce sont des hommes qui inspirent confiance autour d'eux, et fort souvent par la fermeté de leur caractère et la constance de leurs opinions. Lorsqu'après cela quelques-uns d'entre eux ont la faiblesse d'accepter un bout de ruban, évidemment il ne faut pas les louer pour cela ; mais neuf fois sur dix vous seriez tout à fait à côté si vous pensiez que c'est pour un ruban qu'ils ont tant couru et tant crié. Ce serait aussi injuste que si vous pensiez que quelque bon mutualiste qui a eu les palmes travaillait pour les palmes. En vérité j'ai pu constater souvent que ces brasseurs d'élections sont des hommes qui partent en guerre pour l'idée, des hommes de courage, des hommes d'action, de braves gens en somme.

Au reste, leur puissance diminue. Les comités ne sont plus de petits comités. Tous les électeurs du parti y viennent, ou peu s'en faut. La timidité s'en va ; la vertu démocratique se forme ; chacun parle comme il pense, et résiste aux tyrans. Dire qu'un député avance son élection en distribuant quelques décorations et quelques places, c'est se moquer. L'électeur voit ; l'électeur juge ; la masse est opposée à ces trafics, dont, au surplus, elle ne profite pas. Il restera que le député recommande des facteurs, des douaniers, des employés de chemin de fer. Mais, dans ce cas-là encore, croyez-vous que le député bravera l'opinion, et fera donner une place de ce genre à un ivrogne ? Cela irait contre son intérêt. Et les hommes sont toujours justes quand ils n'ont rien à gagner à l'injustice ; à plus forte raison quand l'injustice peut leur faire tort à eux-mêmes. S'il en est ainsi, avouons que la recommandation du député vaut bien un certificat de police ou de gendarmerie.

Le vrai mal n'est pas dans ces faveurs-là. Il est dans les grosses faveurs, qui vont aux députés non réélus, à leurs fils ou neveux, aux fils ou neveux de leurs amis, aux riches et aux parents des riches. Il est sûr qu'un petit chef de cabinet est souvent porté, trop jeune, à de hautes situations qui conviendraient mieux à un homme fatigué par de longs services. Il y a aussi des trésoreries, pour des gendres notables. L'électeur connaît mal ces injustices ; il n'a pas le bras assez long pour les atteindre. Mais il n'est pas assez sot pour croire que la Représentation proportionnelle nous en délivrerait. Les Partis verraient les choses de trop haut pour remarquer toute cette cuisine-là.

12 mai 1910

« Extrait » du livre : *Éléments d'une Doctrine radicale*

165 propos d'Alain écrits de 1906 à 1914 et de 1921 à 1924.

Paris : Librairie Gallimard, 1933, 4^e édition, 315 pp. Collection "Les documents bleus".